

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
09 Janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice	17
Présents	13
Excusés	4
Pouvoirs	2
Votants	15

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DIX-SEPT JANVIER à 20 Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Etaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD, Sophie TOURNADRE.

Etaient excusés : Jean-Claude SAISSET, Benoît DELAVault, Sandra LAFARGE et Joël PEYRY.

Pouvoirs : Jean-Claude SAISSET à Guy LACAM, Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE.

Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2019**
- ✓ **TRAVAUX – URBANISATION – VOIRIE – SÉCURITÉ**
 - Affaire MAURIO/MARINI : marché de travaux
 - Point sur les travaux
- ✓ **PERSONNEL – ADMINISTRATION – AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - Renouvellement Contrat à Durée Déterminée
 - Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.G.E.D.I.
 - Consultation Contrats d'Assurance des Risques Statutaires – Centre de Gestion du Cantal
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
- ✓ **FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE**
 - Durée des amortissements pour le budget assainissement
 - Point Finances
 - Décision Modificative du Budget Assainissement
 - Dossier NAGTZAAM – Acquisition terrain
- ✓ **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**
 - Interventions des Présidentes et Présidents des différentes Commissions
- ✓ **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Guy LACAM déclare la séance ouverte. Il transmet les excuses de Jean-Claude SAISSET, Benoît DELAVault, Sandra LAFARGE et Joël PEYRY, ainsi que les pouvoirs.

M. le Maire soumet l'avis du Conseil Municipal pour le rajout à l'ordre du jour des points suivants :

- FINANCES, GESTION, ÉCONOMIE :
 - Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement
 - Affaire NAGTZAAM – Acquisition terrain
 - Cantal Habitat

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour rajouter ces dossiers à l'ordre du jour.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2019**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 06 Décembre. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. **TRAVAUX, SECURITE, ACCESSIBILITE**

- **Affaire MAURIO/MARINI : marché de travaux** / Rapporteur : Guy LACAM

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend pas part aux votes.

Dans le cadre de la procédure en cours, M. le Maire indique qu'une consultation d'entreprises a été engagée pour la réalisation de travaux de canalisation des eaux préconisés pour limiter, voire supprimer les nuisances constatées sur le terrain appartenant à M. Christian MAURIO et Mme Marie-Josée MARINI.

La date limite de remise des offres est fixée au 24 janvier 2020.

M. René BERGEAUD rappelle qu'il s'agit des eaux émanant de la Place du Bois de Lempres, qui longent le chemin des mineurs et se déversent sur la parcelle appartenant à M. MAURIO et Mme MARINI. Aussi, l'installation de grosses canalisations est nécessaire pour éviter cette situation. Les travaux seront pris en charge pour moitié par la Commune d'Ydes et la Commune de Champagnac.

Compte tenu des délais de réalisation prescrits par le Tribunal, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire, après analyse des offres par le Cabinet CROS, d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante.

- **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGEAUD

- **Aménagement du parking Rue du Docteur Alfred Basset**
 - L'intervention de l'expert géomètre est programmée pour borner la parcelle.
 - L'entreprise de travaux publics BOS devrait débuter les travaux le lundi 20 janvier 2020.
- **Point sur les travaux d'aménagement de la Rue Frédéric Mistral**

Le chantier est ajourné en attente du vote du budget. Les travaux devraient donc reprendre fin mars 2020.
- **Terrain Multisports**

Les deux bancs assis debout ont été livrés au bâtiment des ateliers techniques et seront posés par l'entreprise lors de l'intervention finale pour la mise en œuvre de la résine sur le sol.

- **Marché de voirie 2020**

Il est rappelé que la Municipalité s'est engagée à lancer la consultation du marché de voirie 2020 avant la fin du mandat.

- En tranche ferme : 176 000 €
 - Rue de la Sumène
 - Rue de la Font Sainte
 - Rue de la Font Grande
 - Impasse de la Libération
 - Partie de la voie communale de Montoussou
 - Quelques reprises de chaussée « point-à-temps »
- En tranche conditionnelle : 44 000 €
 - Drainage et réfection de la chaussée du chemin d'Estagueilles

- **Travaux divers**

- Coupe des arbres sur l'Allée des Templiers avec une replantation prochaine. Il est proposé d'y planter des polownia pour la rapidité de leurs pousses ainsi que leur ombre.
- Demande pour amener de l'eau au garage de M. Salesse sur la Place des Tilleuls, derrière la Mairie, avec un raccordement de 25 mètres linéaires en passant par la Rue du Docteur Basset (au lieu de 173 mètres linéaires sur la Place des Tilleuls). Le SIDRE du Font Marilhou fournit le tuyau.
- Travaux du Four de Trancis : la fuite d'eau a été réparée et la couverture a été refaite par les Services Techniques.
- La pose des panneaux publicitaires pour le Lotissement les Jaquilloux est prévue avec deux emplacements (sur la D922 au niveau du Lotissement les Plaines et au niveau de la Zone Artisanale Nord).
- Le mur du Réal sera repris.
- La peinture de la main courante du Stade est à terminer.
- Le chalet du Stade et un appartement de la Gendarmerie doivent être rénovés.
- A Ydes-Bourg, il est préconisé une modification d'une couvertine (pierre à retailer) pour augmenter le passage du ruisseau et éviter ainsi les risques de débordement.
- La pose d'une main courante au Service Proximité Seniors est prévue.
- Les tampons (regards) sur la D922 devront être remis à niveau. Le cadre de détail estimatif devra être réalisé pour lancer une consultation des entreprises.
- Plusieurs sollicitations émanent de riverains concernant un problème de vitesse excessive sur la traverse de la Gare de Saignes (RD315) et sur la traverse d'Ydes-Bourg (RD36). Des comptages ont été demandés auprès du Département. Au vu de ces résultats, des solutions d'amélioration pourront être prises.
- La Commune a reçu des demandes d'éclairage public situées Impasse du Puy Dieu, Rue du Coudert et La Forêt. La Commission des Travaux doit se rendre sur les sites et une étude sera réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
- Etude pour le ravalement des bâtiments publics communaux (La Marquise de Lagnac, l'ancienne Mairie et la Micro-Crèche).
- Un projet d'aménagement du Quartier du Belvédère est à l'étude.
- Le calendrier des dates de ramassage est en cours de rédaction : 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois pour les déchets verts et 3^{ème} jeudi de chaque mois pour les encombrants.

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GENERALES

➤ Renouvellement Contrat à Durée Déterminée / Rapporteur : Guy LACAM

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a ouvert un emploi à temps complet pouvant être pourvu par un contractuel, afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de système de pilotage informatique de la Mairie, du Cybercentre, du Pôle de Prévention et Santé, et de l'Ecole Numérique.

Un Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.) a été signé pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020, avec possibilité de renouvellement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cet engagement pour une période de 3 ans, dans les mêmes conditions, conformément à l'article 3.3.2. de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

➤ Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.G.E.D.I. / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que le syndicat mixte A.G.E.D.I. (Agence de Gestion et Développement Informatique) a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011, qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.,
- d'approuver le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- d'approuver la modification de l'objet du Syndicat,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

➤ **Consultation Contrats d'Assurance des Risques Statutaires – Centre de Gestion du Cantal**

/ Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire expose à l'Assemblée :

- l'opportunité pour la Commune d'Ydes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune d'Ydes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.
Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
03.12.2019	029-2019	Vente Consorts CHEMINADE au profit de M. CHARBONNEL Damien et Mme ESCURAT Virginie – 18 Rue Blaise Pascal 15210 YDES
16.12.2019	030-2019	Vente C.C.S.A. au profit de M. BOUTIN Sébastien – Parc d'Activités Sumène Artense
18.12.2019	031-2019	Vente Mme JOURNIAC-BADAL Aline au profit de M. Mme Rémy ESCOT – Gare de Lagnac
07.01.2020	001-2020	Convention pour une mission de maîtrise d'œuvre – Cantal Ingénierie et Territoires – Aménagement, sécurisation et réhabilitation des réseaux EP et EU – Avenue Roger Besse
15.01.2020	002-2020	Convention de servitudes – ENEDIS – Parcelles AO 786 et 787 Rue du Docteur Alfred Basset

4. FINANCES, GESTION, ECONOMIE

➤ **Durée des amortissements pour le Budget Assainissement** / Rapporteur : Guy LACAM

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions d'amortissement des immobilisations selon leur nature.

Il est rappelé qu'une délibération a été prise en date du 27 mars 2010 fixant la durée des amortissements pour le budget assainissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier cette durée à partir du 1^{er} janvier 2020 concernant la station d'épuration, tel que défini ci-dessous :

IMMOBILISATIONS	Durée fixée au 27 Mars 2010	Proposition de durée au 1 ^{er} Janvier 2020
Assainissement		
Réseaux d'assainissement	60 ans	60 ans
Station d'épuration	Ouvrages lourds : 60 ans Ouvrages courants : 30 ans	60 ans

➤ **Point Finances** / Rapporteur : Guy LACAM

Sindy PICARD, concernée par cette affaire, quitte la salle et ne prend pas part aux votes.

Compte tenu de la période électorale des Municipales et des délais d'installation de la nouvelle Municipalité, il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie supplémentaire pour 2020 afin de financer les besoins éventuels et momentanés de trésorerie de la commune dus notamment au décalage entre la demande et l'encaissement des recettes attendues.

Le Crédit Agricole Centre France a déposé une proposition d'ouverture de ligne de 150 000 €, pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention proposée par le Crédit Agricole Centre France pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune.

M. le Maire rappelle qu'en 2019, la Commune a réalisé tous les investissements sans emprunter.

➤ **Décision Modificative du Budget Assainissement** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de comptes sur le Budget Assainissement. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chapitre 66 (Intérêts réglés à l'échéance) article 66111 + 1 000 €	Chapitre 70 (Redevance Assainissement Collectif) article 70611 + 1 000 €

➤ **Affaire NAGTZAAM – Acquisition terrain** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire fait part de la décision de l'arrêté de la Cour d'Appel de Lyon qui est favorable à la Commune d'Ydes grâce aux conseils de Maître Chloé MAISONNEUVE. La Cour rejette en bloc les demandes de M. NAGTZAAM et reste sur la décision du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. M. le Maire rappelle que par jugement du 10 janvier 2018, cette dernière instance a enjoint la Commune d'Ydes d'engager les démarches en vue de procéder à la régularisation de l'emprise sur les parcelles de M. NAGTZAAM, et à verser à ce dernier la somme de 1 000 € en réparation du préjudice subi. M. NAGTZAAM a six semaines pour pourvoir en Cassation.

Un document d'arpentage a été signé le 12 novembre 2019 par les deux parties pour la division du terrain de ce dernier, et ce, afin d'y intégrer la division autour de la maison de retraite.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rachat par la Commune d'Ydes de l'emprise de 245 m² au prix de 20 €/m², soit un montant de 4 900 €, plus frais d'actes.

➤ **Cantal Habitat** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle qu'en accord avec l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne », dont la procédure de vente du bâtiment « La Résidence La Sumène » est en cours, il a été convenu que les travaux de mise en accessibilité, en conformité et en sécurité du système S.S.I. de l'établissement seraient pris en charge directement par l'association.

Aussi, afin que Cantal Habitat, désigné maître d'œuvre de ces travaux, puisse demander le règlement auprès de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne », il convient de signer une convention de mandat entre les trois parties (Commune d'Ydes, Cantal Habitat et association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne »).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Commission Santé, Offre de Soins et Télémédecine** / Rapporteur : Pauline BRETOME

Il est question de revoir le budget prévisionnel pour la réalisation du jardin santé et bien-être à l'Unité Parkinson, en procédant à trois phases : jardin, revêtement au sol et main courante, et boulodrome.

Il est rappelé que ce projet est porté par l'association YUPI UPY qui recherche des fonds de financement pour la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, M. Philippe CRUMEYROLLE, Responsable des Services Techniques et grâce à son expérience professionnelle, est d'un précieux conseil auprès de l'association (plan, coupes, etc...).

➤ **Commission Jeunesse, Affaires Scolaires, Accueil Enfance** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

1 – CMJ

Lors de la dernière réunion du 10 Janvier 2020, les Conseillers Municipaux des Jeunes ont retenu les projets suivants :

a) Rencontre inter-génération :

A cet effet, Mme Delphine Boyer, responsable du Service « Proximité seniors » avait été invitée à cette réunion. Or, il s'avère que ces personnes âgées n'adhèrent pas à ce projet de rencontre. Delphine BOYER n'est pas parvenue à les convaincre.

Aussi, Mme Jeannine Brossard, Présidente du « Club Génération mouvement d'Ydes » a été sollicitée. Elle est tout à fait d'accord sur cette idée. Un rendez-vous est prévu le mardi 21 Janvier 2020 pour organiser au mieux cette rencontre.

b) Collecte de livres pour Madagascar

Les cartons et affichettes sont en place à l'école, et devront être installés également à la médiathèque. Les dons peuvent d'ores et déjà être apportés, que ce soit livres, jeux, vêtements etc. Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de cette démarche aux habitants. La date limite est fixée au 30 Mai 2020.

Enfin, la prochaine réunion de travail du C.M.J. aura lieu le 14 Février 2020 à 18h. Elle sera suivie à 19h de l'Assemblée Générale de l'Association « Les K'Ydes ». Mme Gatiniol rappelle que cette association permet aux jeunes élus d'organiser des manifestations et récolter de l'argent. Elle profite de cet instant pour y inviter les membres de la Commission des Affaires Scolaires, ainsi que M. le Maire et les Adjointes.

2 – ALSH

Pour information, Mme Gatiniol doit participer, lundi 20 janvier 2020, à une réunion avec Aurélie Pagnon, du bureau d'études KPMG, qui a été retenu pour étudier la faisabilité d'un ALSH intercommunal, et Corinne Constancias, Directrice de « Familles rurales du Cantal ».

3 – Groupe scolaire La Fayette

M. Jean-Luc Perrier, Directeur, a transmis un devis concernant l'achat de mobilier. Il est demandé si cet achat peut être financé sur le budget 2019.

Sur l'opération « matériel », compte tenu de la restriction des dépenses de 25 % sur le budget 2019, ce mobilier ne sera financé que sur le budget 2020.

➤ Questions diverses

Il est indiqué que depuis l'aménagement des allées du cimetière, un corbillard ne peut plus rentrer dans le cimetière d'Ydes-Centre. Il est vrai que le dénivelé existait avant mais les travaux l'ont accentué un peu plus (entre 6 et 10 cm). Une solution est en cours de réflexion. En attendant, il est conseillé d'utiliser une autre entrée.

Il est soulevé le problème du devenir de l'Amicale Laïque d'Ydes avec la démission prochaine des co-Présidentes, ainsi que le problème de chauffage rencontré par le Rugby Club d'Ydes au Centre Socio-Culturel, lors du réveillon Saint-Sylvestre. Il est, de plus, constaté une lassitude généralisée des associations.

6. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Visite de Mme la Sous-Préfète de Mauriac à Ydes

M. le Maire informe l'Assemblée de la venue sur Ydes de Madame Isabelle EYNAUDI, Sous-Préfète de Mauriac, le mercredi 05 février 2020 après-midi. Au programme : visite des Menuiseries du Centre, de l'Unité Parkinson, suivie d'une réunion en présence du Conseil Municipal.

Acquisition de défibrillateurs

Le Conseil Municipal est informé que deux défibrillateurs ont été commandés ; l'un pour le Groupe Scolaire La Fayette, l'autre pour le Centre Socio-Culturel.

Future station d'épuration d'Ydes-Bourg

M. le Maire fait part du désaccord du fermier de la parcelle, où sera construite la station d'épuration, sur l'indemnité fixée par un expert agricole foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.